

2025 – FLASH INFO CGT – CSE N°2

Chers collègues

CESI CGT vous propose une synthèse du CSE du 27 février et vous livre sa lecture des débats.

Retours sur la visite de Nanterre la Défense

La CSSCT (Commission Santé Sécurité et Condition de Travail) juge les locaux de bonne qualité malgré un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) peu intuitif, mais présent.

Elle a relevé la présence de vidéosurveillance orientée sur le poste de travail de l'agent d'accueil, ce qui n'est pas conforme. La direction nous indique que cette vidéosurveillance est conforme aux recommandations de la CNIL

Retours sur la visite de Nanterre

Le compte-rendu complet de la CSSCT peut être consulté sur l'ENT. En synthèse il ressort globalement

- Des bureaux trop petits et au remplissage maximum, qui engendrent parfois des nuisances sonores du fait de la cohabitation.
- Des plateaux techniques trop bruyants pour lesquels la CSSCT a demandé une évaluation du niveau sonore
- Un éclairage pas optimal dans de nombreux bureaux où la luminosité naturelle est insuffisante mais la lumière artificielle trop forte. A l'inverse, certains bureaux sont trop exposés à la lumière naturelle, provoquant une difficulté de visibilité sur écran, et des températures trop hautes en cas d'ensoleillement. Alertée sur ce sujet dès 2023, la direction nous a répondu que des bureaux et une salle climatisée étaient à disposition des salariés en cas de canicule, et que des ventilateurs étaient disponibles.

Globalement la CSSCT s'interroge sur les mesures qui seront prises pour améliorer l'aménagement des espaces de travail et si la direction envisage de réaliser des études sur l'adéquation entre le nombre de salariés et la superficie des bureaux ?

De plus, il nous a été rapporté par différents services un manque de personnel, notamment ERP, EC, Enseignant formateur, Chargée d'Affaires et ADV. Cela amplifie considérablement la charge de travail sur de très longue période pour beaucoup de salarié.

La direction estime, elle, que la charge de travail est adaptée même si des cas particuliers existe. CESI CGT se demande comment cette « adaptabilité » est mesurée.

A l'issue de cette visite, des questions subsistent. Pour rappel, sur l'expertise diligentée par le CSE, la région IDF-Centre, dont fait partie le campus de Nanterre, se distingue particulièrement par :

- Son taux de sortie plus élevé que la moyenne de CESI (à savoir 24% pour 1827 mars 2025
- La surreprésentation des avertissements et des licenciements pour faute ou insuffisance
-

2025 – FLASH INFO CGT – CSE N°2

La CSSCT demande

- Quelles sont les raisons qui expliquent un taux de turnover aussi élevé ? Des enquêtes internes ont-elles été menées auprès des salariés pour identifier les causes ? Quelles sont les mesures mises en place pour limiter ce turnover et être en dessous des objectifs que la Direction Nationale s'est elle-même fixée (indicateurs RH) ?

Analyse de l'enquête menée par le CSE



Le CSE a analysé les résultats de l'enquête qui a été menée courant décembre. Des visites de campus sont organisées pour communiquer les résultats détaillés. Ils sont également accessibles en flashant un QR Code ou à cette adresse « <https://ent.cesi.fr/cse-resultat-de-lenquete-sociale-2024-2025> »

Les déplacements nécessaires pour entrer en contact avec les salariés sur tous les campus mettent en évidence le manque de représentants locaux, et obligent les élus à se déplacer sur de grandes distances.

Globalement les points positifs qui ressortent

- Equilibre vie pro vie perso
- Bonnes relations avec les collègues et collaboration dans les équipes
- Séminaire d'intégration pour les nouveaux



Points négatifs

- Salaire
- Charge de travail et manque de prise en compte des missions annexes ou des remplacements de collègues
- Manque de soutien de la part des RH
- Manque de connaissance de la stratégie de CESI, à mettre en lien avec un manque de communication ressenti
- Pas de perspective de carrière, à mettre en lien avec l'absence de GEPP

CESI CGT estime que la direction ne prend pas suffisamment en compte les résultats de cette enquête pour améliorer les conditions de travail des salariés, et baisser ainsi le turn over.